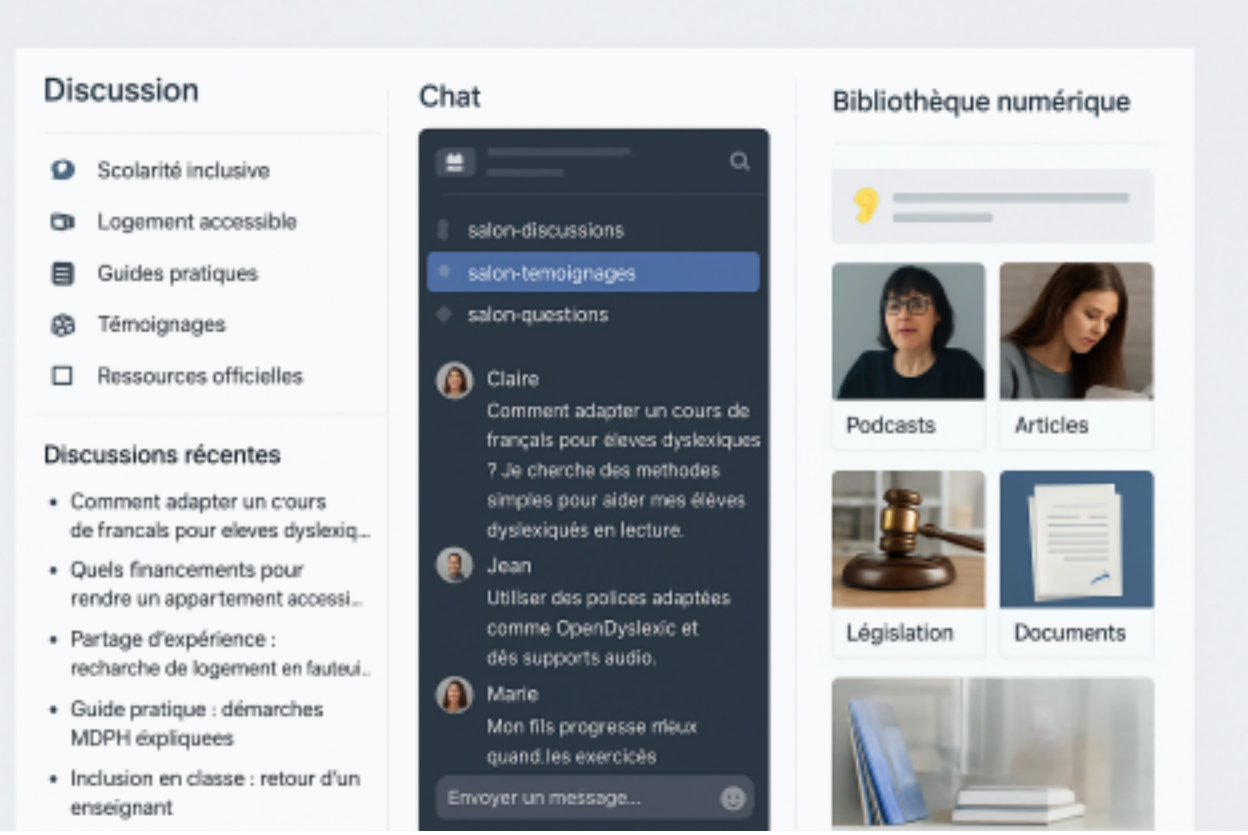
# Onglet 1

## Livret du projet de la plateforme



## *Qui Sommes nous*

*Bienvenue sur notre plateforme dédiée à l'inclusion des personnes en situation de handicap.*
*Nous y abordons trois axes essentiels :*

*Le bien être physique & mental par le sport*

*La scolarisation des enfants et jeunes en situation de handicap ;*

*La recherche de logement, qu'il soit étudiant ou personnel après les études. En tant que personne concernée par le handicap depuis la naissance, je souhaiterais partager ici : conseils, informations clés, témoignages et outils pratiques pour accompagner les jeunes, les enseignants et les professionnels de l'éducation sur le chemin de l'inclusion.*

*Ce livret et cette plateforme proposent :*

*Des techniques et méthodes concrètes pour favoriser l'inclusion par le lien humain générer avec le sport, dans les établissements scolaires, qu'ils soient ordinaires ou spécialisés ;*
*Une présentation des acteurs clés du parcours éducatif : enseignants, AESH, personnels d'accompagnement, structures spécialisées ;*
*Des ressources à destination des parents, élèves, étudiants et professionnels, pour mieux comprendre les enjeux de l'inclusion et y répondre de manière adaptée.*

*Mon objectif : rendre l'inclusion plus accessible et compréhensible, en diffusant les bonnes pratiques et en valorisant les savoirs, afin que chaque élève puisse avancer dans son parcours avec confiance, quelle que soit sa différence.*

# Sommaire


## Introduction

Objectif du projet

2

Public visé

Méthodologie et organisation du livret

## 1. La scolarité, de la maternelle aux études supérieures

### 1.1. Comprendre la scolarisation d’un enfant en situation de handicap

Les enjeux de l’inclusion scolaire

Les obstacles et les solutions

### 1.2. Les démarches administratives

La demande d’AVS/AESH

Le Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS)

Le rôle de la Maison Départementale de l’Autonomie (MDA / MDPH)

Autres dispositifs d’accompagnement

## 1.3. Le rôle des AVS/AESH

Définition et missions

---



Importance de l’accompagnement quotidien

Les limites et les incompréhensions fréquentes

Coopération avec les enseignants et la famille

## 1.4. Les méthodes pédagogiques adaptées

Clarté et accessibilité des consignes

Outils et supports pédagogiques adaptés

Différenciation et individualisation

Communication entre les acteurs éducatifs

## 1.5. L’ergonomie et l’adaptation du poste de travail

Aménagement du matériel et de l’espace

Outils numériques et supports spécifiques

Organisation du temps et des activités

### 1.6. Les transitions et la continuité éducative



Passage de la maternelle à l’élémentaire

Passage du collège au lycée

Passage aux études supérieures

Prévention des ruptures scolaires

# 2. Le logement et la vie quotidienne

## 2.1. Le logement étudiant

Les besoins spécifiques en enseignement supérieur

Les résidences universitaires et structures spécialisées

L’accessibilité des campus et les aides universitaires

Les difficultés actuelles et les solutions

### 2.2. Le logement après les études

Recherche de logement auprès d’agences et de particuliers

Lois et obligations légales en matière d’accessibilité

Réalités et décalages entre théorie et pratique (exemple : visites d’appartements non adaptés malgré les annonces)

Droits des personnes en situation de handicap face aux bailleurs



### 2.3. La sensibilisation au logement adapté

Sensibiliser les agences immobilières et les propriétaires

Informer les particuliers

Bonnes pratiques pour favoriser l’inclusion dans l’habitat

## Conclusion

Bilan des points clés

Importance de l’information centralisée

Perspectives et évolutions attendues

# Annexes

Glossaire des termes (AVS, AESH, PPS, ESS, etc.)

Ressources et contacts utiles (associations, organismes, sites officiels)

Témoignages et cas pratiques





## Introduction

Ce document a pour objectif de présenter un projet de bibliothèque numérique de centralisation des informations liées au handicap, et plus particulièrement à la scolarité et au logement des personnes à mobilité réduite.
Il s'agit d'un outil conçu pour informer, guider et accompagner toutes les personnes concernées par ces thématiques : familles, enseignants, auxiliaires de vie scolaire (AVS ou AESH), institutions, mais aussi toute personne désireuse de mieux comprendre les démarches et les pratiques à mettre en place pour favoriser l'inclusion.
Le projet se divise en deux grands volets complémentaires : 1. La scolarité, de la maternelle aux études supérieures Le premier volet de cette bibliothèque numérique est consacré à l'ensemble du parcours scolaire d'un enfant ou d'un jeune en situation de handicap moteur.

L'idée est de proposer une vision claire et progressive, depuis l'entrée en maternelle jusqu'à l'enseignement supérieur. Dans cette partie, nous aborderons : - Les démarches administratives nécessaires, comme les demandes d'AVS/AESH, les projets personnalisés de scolarisation (PPS), et le rôle de la maison départementale de l'autonomie.
- Les méthodes pédagogiques et les adaptations à mettre en place pour permettre à

chaque élève de suivre sa scolarité dans les meilleures conditions.

- Le rôle des AVS/AESH, trop souvent méconnu ou mal compris.- L'ergonomie du travail : aménagement du poste, adaptation des outils numériques et matériels, organisation de l'espace et du temps d'apprentissage.- La coopération entre les acteurs : enseignants, AVS/AESH, instituteurs, professeurs, référents et familles.

2. Le logement et la vie quotidienne Le second volet de la bibliothèque sera consacré à la question du logement, en particulier pour les étudiants en situation de handicap dans l'enseignement supérieur. Je sais que, pour réussir dans les études, il ne suffit pas d'avoir accès à des cours adaptés : l'environnement de vie joue un rôle déterminant. Ainsi, cette partie mettra en lumière :

- Les difficultés actuelles liées au manque de structures spécialisées ou d'hébergements adaptés.
- Les solutions existantes pour accompagner un étudiant handicapé dans la recherche d'un logement adapté à ses besoins.
- L'importance de l'information et de la communication entre les familles, les établissements scolaires et universitaires, et les différents acteurs administratifs.

Mais ce volet ne se limite pas uniquement au logement étudiant.
Ellle aborde également la question du logement après les études, lorsque la personne cherche à s'installer de manière autonome.



Dans cette perspective, il est essentiel de traiter :
- La recherche de logement auprès des agences immobilières ou des particuliers, et les difficultés fréquemment rencontrées.
- Les droits et lois encadrant l'accessibilité des logements, et les obligations des bailleurs et agences.- La sensibilisation des professionnels de l'immobilier ainsi que des particuliers.

**Axe Sport, Inclusion et Bien-être :**

Quant au sport, pourtant essentiel pour la santé physique, mentale et le lien social, il reste encore trop souvent perçu comme inaccessible ou insuffisamment adapté aux personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite. Avec le temps, je me suis également rendu compte qu'il manquait quelque chose d'essentiel : le lien humain.

Beaucoup de personnes en situation de handicap ressentent encore une certaine distance avec les autres. Non pas forcément par méchanceté, mais souvent à cause des peurs, des tabous ou simplement d'un manque de connaissance du handicap. Cela peut créer un sentiment d'exclusion et rendre les échanges plus compliqués au quotidien. C'est justement pour cela que j'ai envie d'intégrer le sport dans mon projet.

Le sport rassemble naturellement : il crée du lien, casse les barrières et permet de mettre en avant les capacités avant les différences. À travers la musculation, le sport mixte et le bien-être physique et mental, je souhaite montrer qu'une personne en situation de handicap peut pratiquer une activité sportive "classique", évoluer, progresser, prendre soin d'elle et partager des moments avec les autres dans un cadre naturel et bienveillant.

Dans cette plateforme, le sport occupera donc une place importante à travers des articles, des publications, des témoignages et des retours d'expérience concrets. L'objectif sera de montrer qu'il est possible de pratiquer un sport en milieu ordinaire, sans être forcément dans un cadre exclusivement "adapté", tout en respectant les capacités et les besoins de chacun. À travers des exemples du quotidien, des conseils et des expériences vécues, la plateforme cherchera à sensibiliser au handicap de manière simple et humaine.

Le sport joue ainsi un véritable rôle dans l'inclusion. Il permet de développer la confiance en soi, d'améliorer le bien-être physique et mental, de favoriser les rencontres et de changer progressivement le regard porté sur le handicap, qu'il soit moteur, cognitif ou invisible. En créant des échanges simples et naturels, il aide à réduire les tabous et à construire une société plus ouverte, plus compréhensive et plus inclusive.

Au-delà de la performance, l'objectif est surtout de montrer que pratiquer une activité physique peut permettre à chacun de se sentir mieux, de gagner en autonomie, de retrouver confiance et de créer du lien social. Une salle de sport, un cours collectif ou une activité pratiquée en groupe deviennent alors des espaces de rencontre, d'échange et de sensibilisation où les différences passent progressivement au second plan.

La mission de mon blog est donc claire : centraliser, structurer et fiabiliser l'information autour de plusieurs axes essentiels — l'inclusion scolaire, le logement accessible, mais aussi le sport et le bien-être. L'objectif est de proposer un espace unique, organisé et pédagogique, où les ressources sont visibles, vérifiables et classées de manière cohérente.

En regroupant tout au même endroit, le blog permet un véritable gain de temps, une recherche plus simple et plus efficace, et surtout l'assurance de s'appuyer sur des informations claires et fiables. Ce projet a également pour ambition de favoriser une inclusion plus naturelle dans la société. À travers l'information, les témoignages, la sensibilisation et le partage d'expériences, la plateforme souhaite contribuer à changer le regard sur le handicap et à montrer que chacun peut trouver sa place, pratiquer une activité, étudier, vivre de manière autonome et créer du lien avec les autres. C'est un outil conçu pour faciliter les démarches, favoriser le lien social et rendre l'inclusion plus concrète, plus accessible et plus humaine au quotidien

## 1.2. Les démarches administratives

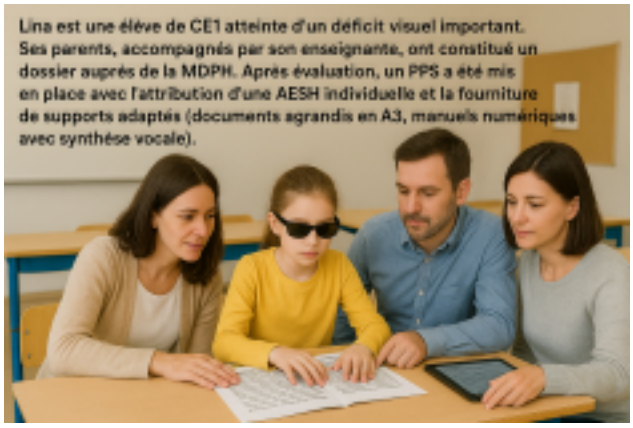
### 1.2.1. Le rôle de la MDPH

La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) est l'organisme de référence
pour les familles.
Elle reçoit les demandes liées au handicap, évalue les besoins de l'enfant, et
propose des solutions adaptées.
Les parents doivent constituer un dossier MDPH, comprenant :
- le formulaire de demande,
- un certificat médical détaillé,
- un projet de vie rédigé par la famille,
- des bilans médicaux et/ou psychologiques récents.

Une fois le dossier déposé, il est étudié par l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH.

Celle-ci évalue les besoins de l'élève et formule des propositions (ex. attribution d'un AESH, orientation vers une ULIS, aides matérielles, etc.) Les décisions sont ensuite validées par la CDAPH (Commission des
Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées).

### 1.2.2. Le Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS)


Lina est une élève de CE1 atteinte d'un déficit visuel important. Ses parents, accompagnés par son enseignante, ont constitué un dossier auprès de la MDPH. Après évaluation, un PPS a été mis en place avec l'attribution d'une AESH individuelle et la fourniture de supports adaptés (documents agrandis en A3, manuels numériques avec synthèse vocale).

Le PPS est le document central du parcours scolaire
d'un élève en situation de handicap. Il définit les aménagements pédagogiques, les aides humaines et
matérielles, ainsi que les objectifs scolarisation.

Le PPS est élaboré à partir des préconisations de la
MDPH, en lien avec la famille, l'école et les professionnels de santé. Il doit être réévalué régulièrement pour s'adapter à l'évolution de l'élève.



### 1.2.3. Le rôle des AESH

Les Accompagnants d'Élèves en Situation de Handicap (AESH) jouent un rôle majeur dans la réussite scolaire des enfants. Ils soutiennent l'élève dans les activités d'apprentissage, facilitent la
communication, et aident à l'autonomie.

Leur mission peut être
- une aide individuelle (AESH-i),
- une aide mutualisée (AESH-m),
- ou une aide collective dans une ULIS.

L'AESH travaille en collaboration avec l'enseignant et adapte son accompagnement aux besoins spécifiques de chaque élève (prise de notes, reformulation, utilisation d'outils adaptés, aide à la concentration, etc.)

### 1.2.4. Le parcours administratif des familles



Pour une famille, les démarches peuvent sembler longues et complexes. Le processus administratif suit généralement ces étapes :

1. Détection des besoins (enseignant, médecin, famille).
2. Constitution et dépôt du dossier MDPH.
3. Évaluation par l'équipe pluridisciplinaire.
4. Décision de la CDAPH.
5. Mise en place du PPS et des aides.
6. Suivi et réévaluation régulière.

### 1.2.5. Exemple concret : une famille en maternelle

Une famille dont l'enfant est scolarisé en petite section de maternelle remarque des difficultés motrices importantes.
L'enseignante, alertée, conseille aux parents de constituer un dossier auprès de la MDPH.
Après étude, la CDAPH attribue une AESH individuelle pour l'enfant, ainsi que du matériel adapté (petite chaise ergonomique, outils de préhension).

Le PPS précise également que des séances de psychomotricité seront suivies à l'extérieur de l'école. Cet exemple illustre le travail conjoint entre la famille, l'école et la MDPH, permettant une scolarisation dans les meilleures conditions possibles.
Une communication fluide et régulière entre enseignants, AESH, parents et parfois professionnels extérieurs est indispensable.

Elle permet de partager les réussites, ajuster les pratiques, et construire une cohérence éducative qui évite les ruptures et contradictions entre maison et école. **1.5.**
**L'ergonomie et l'adaptation du poste de travail**
**Aménagement du matériel et de l'espace**

L'aménagement de l'espace scolaire est un facteur essentiel pour l'inclusion d'un élève en situation de handicap. Un poste de travail ergonomique permet de compenser les difficultés motrices et de réduire la fatigue.

**Concrètement, cela peut impliquer :**

des tables et chaises réglables en hauteur pour s'adapter à la morphologie de l'élève et à son fauteuil roulant ;
un espace dégagé et accessible dans la classe pour faciliter les déplacements ; des outils de préhension adaptés (ciseaux ergonomiques, règles antidérapantes, poignées spéciales) ;
un éclairage suffisant et adapté aux besoins visuels de l'élève.
L'aménagement doit être pensé en concertation avec la famille, l'enseignant, l'AESH et, si nécessaire, un ergothérapeute.

**Outils numériques et supports spécifiques**

Les outils numériques jouent aujourd'hui un rôle central dans l'accessibilité scolaire. Ils peuvent compenser des difficultés liées à l'écriture, à la lecture ou à la manipulation de documents

**Exemples d'outils utiles :**

un ordinateur ou une tablette avec logiciels spécialisés (dictée vocale, synthèse vocale, correcteur orthographique, cartes mentales interactives) ;
un clavier ou une souris adaptés (clavier agrandi, trackball, contacteurs) ; des logiciels d'agrandissement ou de transcription pour les élèves malvoyants des supports audio ou braille pour les élèves déficients visuels.

Ces outils ne sont pas de simples « facilités » mais des moyens de garantir l'égalité d'accès au savoir. Leur mise en place doit être prévue dans le PPS et soutenue par une formation adaptée des enseignants et de l'AESH.

**Handicaps cognitifs et troubles des apprentissages** (dyslexie, dyspraxie, TDAH, etc.)
Supports simplifiés, exercices fractionnés, consignes claires et répétées. Outils spécifiques : cartes mentales, logiciels de dictée vocale, surlignage visuel.

Troubles du spectre autistique (TSA)
Aménagements sensoriels (coin calme, casque anti-bruit).
Supports visuels pour structurer le temps et les activités (pictogrammes, plannings).

**Polyhandicap**

Il est associe une déficience intellectuelle sévère et une atteinte motrice importante, souvent accompagnées de troubles sensoriels ou de santé. Il entraîne une dépendance totale et nécessite un accompagnement global, continu et pluridisciplinaire : suivi médical et paramédical, éducatif, psychologique et social, coordonné autour d'un projet personnalisé d'accompagnement.

**Organisation du temps et des activités**

L'ergonomie ne se limite pas au matériel : elle concerne aussi l'organisation du temps et des activités scolaires.

Quelques principes à respecter :

prévoir des temps de pause réguliers pour éviter la fatigue musculaire, visuelle ou cognitive ;
adapter la durée des exercices et fractionner les tâches complexes ; organiser la journée de façon équilibrée, en alternant les activités demandant de la concentration et celles plus pratiques ou interactives ;
anticiper les transitions (déplacements, changements de salle) pour que l'élève puisse suivre le rythme sans stress ni précipitation.
Une bonne organisation du temps permet à l'élève de maintenir son attention et son énergie tout au long de la journée.

**Exemples concrets d'adaptation en classe**

Paul, élève en fauteuil roulant : son bureau est placé à proximité de la porte pour faciliter ses déplacements. Il dispose d'une table réglable en hauteur et d'un ordinateur portable pour prendre ses cours.
Sarah, élève malvoyante : ses cours lui sont remis en format numérique, compatibles avec un logiciel de lecture vocale. Elle utilise aussi une lampe spécifique pour éviter l'éblouissement.
Yanis, élève dyspraxique : il a un clavier simplifié avec de grandes touches et un logiciel de dictée vocale. L'AESH l'aide à organiser ses affaires et à structurer ses prises de notes.
Emma, élève autiste : elle bénéficie d'un coin calme dans la classe, avec un casque anti-bruit pour se recentrer lors des moments de surcharge sensorielle.

**Aparté : les adaptations selon les familles de handicaps**

---

12

Les besoins varient fortement selon le type de handicap. On peut les regrouper en grandes familles :

**Handicaps moteurs**
Besoin d'aménagements physiques (mobilier réglable, espace dégagé, matériel de préhension).
Outils numériques compensant l'écriture (ordinateur, dictée vocale).

**Handicaps sensoriels**
Visuels : supports agrandis, braille, audio, logiciels de lecture d'écran. Auditifs : transcription écrite, systèmes de micro HF, langage des signes, sous-titres. Il rapproche et créer une équipe éducative soudée.
�� Résumé : L'ergonomie et l'adaptation du poste de travail doivent toujours être pensées en fonction du handicap précis de l'élève et non comme une solution standardisée. C'est la personnalisation des adaptations qui garantit une inclusion réussie.

### 1.6. Les transitions et la continuité éducative

L'importance des transitions scolaires

Le parcours d'un élève en situation de handicap est jalonné de transitions : passage de la maternelle à l'élémentaire, de l'élémentaire au collège, du collège au lycée, puis vers l'enseignement supérieur ou la formation professionnelle. Ces étapes représentent souvent des moments critiques où le risque de rupture scolaire est élevé si les adaptations ne sont pas anticipés.

**La continuité éducative repose sur trois piliers :**

l'anticipation des besoins de l'élève, en amont du changement de cycle ou d'établissement ; la communication entre les différents acteurs (famille, enseignants, AESH, direction, MDPH) ;

l'adaptation progressive aux nouvelles exigences scolaires et sociales.

Passage de la maternelle à l'élémentaire a ce stade, l'enjeu principal est le développement de l'autonomie et l'adaptation aux apprentissages fondamentaux (lecture, écriture, calcul)

**Adaptations possibles :**

maintien d’outils ergonomiques déjà mis en place en maternelle (chaise adaptée, support visuel) ;

supports pédagogiques simplifiés pour l’apprentissage de la lecture et de l’écriture

sensibilisation de la nouvelle équipe enseignante aux besoins spécifiques de l’élève.



�� Exemple concret : Léa, élève présentant une paralysie cérébrale, avait un AESH en maternelle qui l’aidait dans ses déplacements. En arrivant en CP, son PPS a été adapté pour inclure l’usage d’un ordinateur portable afin de compenser ses difficultés d’écriture. L’enseignant a également anticipé l’organisation de la classe pour éviter les déplacements inutiles.

**Passage du collège au lycée**

Le collège représente un milieu plus structuré, mais aussi plus exigeant en termes d’organisation, avec plusieurs professeurs et matières. Le passage au lycée accentue encore ces défis : autonomie accrue, volume de travail plus important, et préparation à l’orientation.

**Adaptations possibles :**

mise en place d’un référent handicap pour coordonner les professeurs de chaque matière

allègement ou aménagement de l’emploi du temps pour éviter la surcharge ;

possibilité d’aménagements aux examens (tiers-temps,

secrétaire, ordinateur).




�� Exemple concret : Thomas, élève dyspraxique, a bénéficié d’un emploi du temps aménagé au lycée, avec certaines heures de cours regroupées pour limiter la fatigue. Son AESH l’aidait à organiser ses affaires et à utiliser un logiciel de dictée vocale pour ses devoirs écrits.

**Passage aux études supérieures**

Le passage du lycée à l'enseignement supérieur est l'un des moments les plus délicats. Contrairement aux cycles précédents, l'accompagnement



n'est pas automatique : l'étudiant doit faire lui-même une demande auprès du Service d'Accueil des Étudiants Handicapés (SAEH) de son université ou école.

**Adaptations possibles :**

salles accessibles, cours en version numérique, preneurs de notes ;

aménagements aux examens (ordinateur, tiers-temps, interprète en LSF) ;

accès à un logement étudiant adapté.

�� Exemple concret : Nora, étudiante malentendante, a intégré une université où un dispositif de transcription en temps réel (CART) lui a permis de suivre ses cours magistraux. En parallèle, elle bénéficiait d'un soutien d'un pair-tuteur pour les travaux dirigés.

**Prévenir les ruptures scolaires**

La réussite des transitions repose sur la mise en place de ponts entre les établissements :

réunions de liaison entre enseignants de l'ancien et du nouvel établissement ;

implication des parents et de l'élève dans les décisions ;

accompagnement renforcé par la MDPH lors des étapes clés.

Ces mesures permettent de garantir une continuité éducative et d'éviter les décrochages scolaires liés aux changements d'environnement.

�� Résumé : Les transitions scolaires sont des moments sensibles, mais elles peuvent devenir des opportunités de développement si elles sont préparées en amont et accompagnées d'adaptations adaptées. L'objectif est que l'élève poursuive son parcours avec confiance, continuité et égalité des chances.

**�� Résumé de la partie scolaire**

La scolarisation d'un enfant en situation de handicap est un parcours qui nécessite la coopération étroite de nombreux acteurs : famille, enseignants, AESH, MDPH, et institutions scolaires. Dès l'entrée à l'école maternelle, les familles doivent souvent entamer des démarches administratives auprès de la MDPH ou de la MDA pour obtenir les aides nécessaires : attribution d'un AESH, mise en place d'un PPS, orientation vers

une classe ou un dispositif adapté (ex. ULIS). Ces démarches, bien que complexes, sont essentielles pour garantir les droits de l'élève et poser les bases de son inclusion.

Le PPS constitue le document central de ce parcours. Il définit les aménagements pédagogiques, humains et matériels adaptés aux besoins de l'élève. Sa mise en œuvre



et son suivi sont assurés par l'Équipe de Suivi de la Scolarisation (ESS), en lien avec la famille et l'enseignant référent.Le rôle des AESH est également crucial : ils accompagnent les élèves dans leurs apprentissages, facilitent leur autonomie et assurent une interface entre l'enfant, la classe et l'enseignant. Leur action doit être comprise et valorisée, car elle répond à un besoin réel, identifié par la MDPH et formalisé dans le PPS.Au-delà des démarches et des aides humaines, la réussite de l'inclusion passe aussi par des méthodes pédagogiques adaptées.

Cela implique :

des consignes claires et simplifiées,

des supports variés (agrandis, audio, numériques),

l'utilisation d'outils spécifiques (ordinateurs, logiciels adaptés),

et une différenciation pédagogique permettant à chacun de progresser à son rythme.

L'adaptation du rythme scolaire est une mesure parfois difficile à faire accepter dans les écoles ordinaires, mais elle constitue une adaptation fondamentale. Elle permet de respecter les besoins particuliers des élèves (temps supplémentaire pour écrire, pauses fréquentes, allègement de certaines tâches), sans remettre en cause la qualité des apprentissages.Les adaptations ergonomiques et matérielles sont aussi déterminantes : mobilier réglable, aménagement des salles, outils numériques, logiciels spécialisés. Ces ajustements permettent à l'élève de travailler dans un environnement accessible, réduisant la fatigue et favorisant sa participation.

Enfin, une attention particulière doit être portée aux transitions scolaires : le passage de la maternelle à l'élémentaire, puis au collège, au lycée et aux études supérieures. Ces étapes sont souvent sources de ruptures et nécessitent une communication renforcée entre les acteurs, afin d'assurer la continuité du parcours.À travers des exemples concrets (Lina, Khalil, Emma), nous avons vu que chaque situation est unique et appelle des réponses adaptées. La réussite de l'inclusion repose sur la capacité à écouter, à coopérer et à mettre en place des solutions pragmatiques qui permettent aux élèves de développer leur potentiel et de participer pleinement à la vie scolaire.

## 2. Le logement et la vie quotidienne

L'accès au logement constitue une étape essentielle dans le parcours universitaire, mais il demeure particulièrement complexe pour les étudiants en situation de handicap. Ces derniers se heurtent fréquemment à des obstacles multiples lors de leur recherche, tels que le manque de logements adaptés, les coûts élevés des loyers ou encore la

rareté d'informations précises concernant l'accessibilité des lieux. Une fois le logement trouvé, de nouvelles difficultés peuvent apparaître, notamment liées à l'aménagement intérieur, à la mobilité dans l'habitat ou à l'absence d'équipements adaptés.



Cependant, plusieurs solutions simples et peu coûteuses peuvent être envisagées afin d'atténuer ces difficultés. Il s'agit, par exemple, de promouvoir la colocation inclusive, de mettre en place des dispositifs d'aides techniques légères (rampes amovibles, barres d'appui, signalétiques adaptées) ou encore de renforcer les partenariats entre universités, services sociaux et bailleurs. De telles initiatives contribuent à favoriser une véritable égalité des chances dans l'accès au logement étudiant

## 2.1. Le logement étudiant

L'accès à un logement adapté joue un rôle déterminant dans la réussite universitaire des étudiants en situation de handicap. Qu'il s'agisse d'une difficulté physique ou cognitive, l'environnement de vie influence directement le bien-être, la concentration et la capacité à suivre les cours sans s'épuiser. Adapter le logement n'est donc pas un luxe, mais une condition essentielle pour permettre à chacun de vivre dignement et d'étudier dans les meilleures conditions possibles.

Pour un étudiant présentant une difficulté physique, quelques aménagements simples et peu coûteux peuvent grandement améliorer le confort quotidien. L'installation de barres d'appui dans la salle de bain, l'utilisation de meubles réglables ou sur roulettes, et le choix de poignées de porte à levier plutôt qu'à rotation permettent de gagner en autonomie. Des outils connectés, comme des ampoules ou interrupteurs commandés par la voix, peuvent également limiter les efforts physiques.

En ce qui concerne les étudiants ayant une difficulté cognitive, l'adaptation du logement repose surtout sur la clarté, la structure et la simplicité de l'environnement. L'usage d'étiquettes ou de pictogrammes pour repérer les objets, un éclairage doux et homogène pour éviter la fatigue mentale, ou encore des applications numériques pour planifier les tâches domestiques peuvent considérablement réduire la charge cognitive. Enfin, au-delà des aménagements matériels, la dimension sociale et humaine du logement étudiant ne doit pas être négligée. La colocation solidaire, la sensibilisation des résidences universitaires aux besoins spécifiques, et la création d'espaces communs inclusifs permettent de favoriser l'autonomie tout en renforçant le sentiment d'appartenance.

Adapter un logement pour un étudiant en situation de handicap ne nécessite pas forcément de grands moyens financiers, mais plutôt de la réflexion et de la bienveillance. Des gestes simples, des outils accessibles et un environnement pensé pour l'autonomie peuvent transformer le quotidien et rendre les études plus sereines. En repensant le logement étudiant à travers le prisme de l'inclusion, on contribue à construire une société plus équitable, où chaque étudiant a les mêmes chances de réussir.

***Exemple :*** Clara, 21 ans, est étudiante en licence de psychologie à Lyon. Elle se déplace en fauteuil roulant depuis son adolescence et a



longtemps eu des difficultés à trouver un logement adapté à ses besoins. Après plusieurs refus et visites décevantes, elle a finalement obtenu un studio universitaire récemment rénové. Quelques aménagements simples ont suffi à transformer son quotidien : une rampe amovible à l'entrée, un plan de travail ajustable dans la cuisine et une salle de bain équipée de barres d'appui.
Grâce à ces adaptations, Clara peut gérer seule la plupart de ses tâches quotidiennes, gagner du temps et se concentrer pleinement sur ses études.

Mais l'aspect le plus marquant pour elle reste la **colocation solidaire** qu'elle partage avec Léa, une autre étudiante sensibilisée au handicap. Ensemble, elles se soutiennent dans la vie quotidienne, partagent les frais et participent à des actions de sensibilisation sur le campus.
Pour Clara, ce logement n'est pas seulement un toit : c'est un lieu d'autonomie, de bien-être et d'intégration sociale qui a un impact direct sur sa réussite universitaire.

### *2.2 Les besoins spécifiques en enseignement supérieur*

#### *Les besoins spécifiques en enseignement supérieur pour les étudiants ayant une difficulté physique ou cognitive*

Étudier à l'université représente un défi important pour tous les étudiants, mais il peut devenir encore plus complexe pour ceux qui vivent avec une difficulté physique, cognitive, ou les deux à la fois. Répondre à leurs besoins spécifiques n'est pas seulement une question de confort : c'est une condition essentielle pour garantir l'égalité des chances, la réussite académique et l'inclusion dans la vie universitaire.Un étudiant présentant une difficulté physique peut avoir besoin d'un environnement accessible et fonctionnel. Cela passe par des rampes d'accès, des ascenseurs adaptés, ou encore des salles de cours où les déplacements sont facilités. Des outils numériques, comme la prise de notes assistée par ordinateur ou des logiciels de synthèse vocale, peuvent également réduire la fatigue et permettre de suivre les cours dans de meilleures conditions.

Pour les étudiants ayant une difficulté cognitive, les besoins concernent davantage l'organisation, la clarté et la flexibilité pédagogique. Des supports de cours structurés, l'usage de schémas visuels, ou encore la possibilité d'enregistrer les cours sont des exemples simples mais efficaces. Un accompagnement individualisé, par un tuteur ou un référent handicap, peut aussi aider à gérer le rythme des études et à renforcer la confiance en soi. Lorsqu'un étudiant cumule une difficulté physique et cognitive, une approche personnalisée devient indispensable. Par exemple, combiner des outils numériques d'assistance avec un accompagnement humain régulier permet d'éviter la surcharge, de mieux gérer l'énergie quotidienne et d'assurer une progression stable

dans les apprentissages.

Répondre à ces besoins spécifiques, c'est affirmer que chaque étudiant mérite de réussir selon ses capacités et non selon les obstacles qu'il rencontre. En rendant l'enseignement supérieur plus accessible et plus flexible, les universités participent à la



construction d'une société réellement inclusive, où la diversité des parcours devient une richesse plutôt qu'une contrainte.



***Exemple :*** Marie est étudiante en licence de psychologie. Elle est atteinte de dyspraxie, un trouble de la coordination motrice, et présente également un léger trouble de l'attention. Pour elle, les cours magistraux en amphithéâtre sont particulièrement difficiles à suivre : écrire rapidement ses notes tout en écoutant le professeur lui demande un effort considérable. Grâce au service d'accompagnement de son université, elle bénéficie d'un ordinateur équipé d'un logiciel de dictée vocale et d'un accès aux supports de cours avant chaque séance. Elle peut ainsi se concentrer sur la compréhension plutôt que sur la prise de notes.

De plus, un tuteur l'aide chaque semaine à organiser ses révisions et à planifier ses travaux. Ces aménagements lui permettent non seulement de suivre le même programme que ses camarades, mais aussi de progresser à son rythme et de renforcer sa confiance en ses capacités. Sans ces adaptations, ses difficultés motrices et cognitives auraient freiné sa réussite universitaire.

### *2.3 Les résidences universitaires et structures spécialisées*

#### *Les résidences universitaires et les structures spécialisées : un pilier de l'inclusion étudiante*

Les résidences universitaires et les structures spécialisées jouent un rôle essentiel dans la vie étudiante, en particulier pour les jeunes en situation de handicap. Ces espaces ne sont pas seulement des lieux d'hébergement : ils représentent un véritable cadre de vie, de soutien et d'intégration sociale. Leur importance réside dans leur capacité à offrir un environnement adapté, accessible et rassurant, permettant à chaque étudiant de se concentrer sur ses études sans être freiné par des contraintes matérielles ou organisationnelles.Les résidences universitaires inclusives proposent souvent des

logements aménagés pour répondre à des besoins spécifiques : ascenseurs adaptés, salles de bain accessibles, portes élargies ou encore dispositifs d'appel d'urgence. Ces aménagements simples mais essentiels favorisent l'autonomie des étudiants ayant une difficulté physique. Par exemple, un étudiant en fauteuil roulant peut se déplacer librement et gérer son quotidien sans dépendre constamment d'une aide extérieure.

Les structures spécialisées, quant à elles, offrent un accompagnement personnalisé. Elles peuvent mettre en place des services de soutien psychologique, d'aide à la gestion du temps ou d'assistance pour les démarches administratives. Elles facilitent également la communication entre l'étudiant, l'université et les organismes de logement. Ce suivi permet à chacun de trouver un équilibre entre ses études, sa santé et sa vie personnelle. L'existence de ces lieux adaptés et bienveillants est fondamentale pour promouvoir une véritable égalité des chances dans l'enseignement supérieur. En favorisant l'autonomie, la sécurité et le bien-être, les résidences universitaires et les



structures spécialisées contribuent à la réussite académique et à l'épanouissement de tous les étudiants, quelles que soient leurs différences.

En somme, les résidences universitaires et les structures spécialisées jouent un rôle bien plus large que celui de simples lieux d'accueil. Elles représentent un levier essentiel d'inclusion, en offrant aux étudiants un cadre de vie adapté à leurs besoins, propice à l'autonomie et à la réussite. Leur présence au sein des établissements d'enseignement supérieur témoigne d'une volonté réelle d'égalité des chances et d'ouverture à la diversité.

***Exemple :*** Thomas, étudiant en deuxième année de licence d'histoire, est atteint d'une paralysie partielle des membres inférieurs à la suite d'un accident. Lorsqu'il a intégré l'université, il craignait que la vie en résidence étudiante soit trop compliquée pour lui. Cependant, il a pu obtenir un logement dans une résidence universitaire inclusive, équipée d'ascenseurs larges, de rampes d'accès et d'une salle de bain adaptée à son fauteuil roulant. Ces aménagements lui permettent de se déplacer en toute autonomie et de gérer son quotidien sans assistance constante.




En parallèle, Thomas bénéficie du soutien d'une structure spécialisée rattachée à son université. Celle-ci l'aide à planifier ses cours, à coordonner ses rendez-vous médicaux et à obtenir du matériel ergonomique pour étudier dans de bonnes conditions. Grâce à cet encadrement global — matériel, humain et psychologique —, Thomas a pu s'intégrer pleinement dans la vie universitaire, participer à des activités collectives et

poursuivre ses études avec confiance.

Cet exemple illustre comment une résidence adaptée, associée à un accompagnement spécialisé, peut transformer l'expérience étudiante en un véritable parcours d'inclusion et d'épanouissement.

"Prélude | Logement universitaire adaptée"

### *2.4 L'accessibilité des campus et les aides universitaires*

L'accessibilité des campus universitaires constitue un enjeu majeur pour garantir l'inclusion et la réussite de tous les étudiants. Au-delà de la question du logement, il s'agit de permettre à chacun de circuler, d'apprendre et de participer pleinement à la vie universitaire, quelle que soit sa situation. Un campus réellement accessible favorise l'autonomie, la confiance en soi et l'égalité des chances.Sur le plan matériel, cela passe par des aménagements simples mais essentiels : rampes d'accès, ascenseurs adaptés,



signalétiques claires, ou encore salles de cours équipées de matériel ergonomique. Ces dispositifs permettent aux étudiants ayant une difficulté physique de se déplacer facilement et de suivre les cours sans contrainte. Par exemple, un bureau réglable en hauteur ou un tableau numérique interactif peuvent considérablement améliorer le confort d'apprentissage.

Mais l'accessibilité ne se limite pas aux infrastructures. Les aides universitaires jouent également un rôle clé. Les services d'accompagnement des étudiants en situation de handicap, souvent présents dans les universités, assurent un suivi individualisé : prise de notes adaptée, temps supplémentaire aux examens, prêt de matériel spécialisé ou tutorat académique. Ces soutiens concrets permettent de compenser les inégalités liées aux difficultés physiques ou cognitives. Enfin, la sensibilisation du personnel enseignant et administratif est indispensable pour renforcer cette inclusion. Des formations à l'accueil du handicap, l'usage d'un langage clair ou la flexibilité dans les méthodes d'évaluation contribuent à créer un environnement plus bienveillant et plus équitable. Ainsi, un campus accessible et des aides universitaires bien coordonnées ne bénéficient pas uniquement aux étudiants en situation de handicap, mais à l'ensemble de la communauté étudiante. En rendant l'enseignement supérieur plus ouvert et plus humain, les universités participent activement à la construction d'une société inclusive, où chaque parcours est reconnu et valorisé.

Assurer l'inclusion des étudiants en situation de handicap passe par la combinaison de plusieurs leviers complémentaires. Des logements adaptés et fonctionnels permettent de préserver l'autonomie et de réduire la fatigue quotidienne, tandis que les résidences universitaires et structures spécialisées offrent un cadre sécurisant et un accompagnement personnalisé.

Parallèlement, un campus accessible et des aides universitaires bien coordonnées

garantissent que chaque étudiant puisse circuler, apprendre et participer pleinement à la vie académique. En intégrant ces différentes dimensions, l'enseignement supérieur devient un espace véritablement inclusif, où les difficultés physiques ou cognitives ne constituent plus un obstacle à la réussite. Cette approche, simple et concrète, favorise l'égalité des chances, le bien-être et l'épanouissement de tous les étudiants, tout en renforçant la responsabilité sociale et humaine des universités.

***Exemple :*** Sarah, étudiante en première année de master de biologie, est atteinte d'une sclérose en plaques qui limite progressivement sa mobilité. Lorsqu'elle a intégré son université, elle appréhendait les déplacements entre les différents bâtiments du campus, souvent vastes et en pente. Grâce à un plan d'accessibilité bien conçu, elle a pu bénéficier d'un itinéraire adapté avec des ascenseurs accessibles, des rampes d'accès





sécurisées et des places de stationnement réservées à proximité des amphithéâtres.

De plus, le service d'accompagnement des étudiants en situation de handicap lui a fourni un ordinateur équipé d'un logiciel de reconnaissance vocale pour faciliter la prise de notes, ainsi qu'un temps supplémentaire pour ses examens. Ses professeurs, formés à l'accueil du handicap, ont également adapté leurs supports de cours en lui transmettant les documents à l'avance et en veillant à ce que les consignes soient claires et explicites.

Ces aménagements simples mais cohérents ont permis à Sarah de suivre ses études sans être freinée par ses difficultés physiques. Elle participe désormais activement à la vie du campus, au sein d'un club scientifique, et se sent pleinement intégrée dans la communauté universitaire. Cet exemple illustre parfaitement comment un campus accessible, associé à un accompagnement bien coordonné, peut transformer la vie étudiante et favoriser une inclusion réelle et durable.

### *2.5 Les difficultés actuelles et les solutions*

Atteindre une société réellement inclusive, où chacun trouve sa place et peut s'épanouir sans entrave, demeure aujourd'hui un idéal encore trop lointain. Ce n'est pas tant le manque de moyens ou de dispositifs qui freine cet élan, mais bien le regard que nous portons sur la différence. L'un des plus grands obstacles à l'inclusion n'est pas matériel, il est humain : c'est l'incapacité, souvent inconsciente, d'accepter ce qui sort de la norme, d'accueillir pleinement la diversité sous toutes ses formes.Tant que la différence sera perçue comme une contrainte, le handicap comme une faiblesse, ou la singularité comme un dérangement, notre société se privera de sa plus belle richesse : l'humanité plurielle. Car chaque différence porte en elle une force, une créativité, une manière unique d'appréhender le monde. C'est dans cette diversité que se trouvent les clefs du progrès, de la solidarité et de la compréhension mutuelle.

La solution, aussi simple que exigeante, réside dans un changement profond de perspective. Il ne s'agit pas seulement de tolérer la différence, mais de la reconnaître comme un atout, un moteur d'évolution positive pour tous. Cela demande du courage, de l'éducation, de la patience — et surtout, une volonté sincère de transformer nos mentalités.Mais la grande question demeure : notre société est-elle prête à franchir ce pas ? À voir dans la différence non plus une limite, mais une chance de grandir ensemble ?

Nous ne le savons pas encore. Pourtant, chaque geste de bienveillance, chaque ouverture d'esprit, chaque regard dénué de jugement nous en rapproche un peu plus. L'inclusion véritable ne se décrète pas : elle se construit, jour après jour, dans la rencontre, le respect et la reconnaissance de la valeur de chacun.

## 2.6. Le logement après les études



Être une personne à mobilité réduite rend la recherche de logement bien plus complexe qu'il n'y paraît. Il ne s'agit pas seulement de trouver un toit, mais de dénicher un lieu de vie réellement adapté, accessible et fonctionnel. Dans cette démarche, il est essentiel de prévoir une marge de temps importante, car de nombreux obstacles peuvent ralentir le processus.

La première difficulté vient du fait que la notion d'accessibilité n'est pas toujours comprise ou correctement appliquée. Il n'est pas rare de tomber sur une annonce décrivant un logement comme « accessible », d'appeler pour confirmation et d'obtenir une réponse rassurante… jusqu'à la visite.

Une fois sur place, on découvre parfois deux ou trois marches à l'entrée, un couloir trop étroit ou une salle de bain inadaptée. Ces situations traduisent un manque de sensibilisation des bailleurs et des agences immobilières, qui confondent souvent « logement au rez-de-chaussée » avec « logement accessible ».

Une campagne de sensibilisation auprès des prestataires immobiliers serait d'ailleurs nécessaire pour que le terme « accessible » soit utilisé avec plus de justesse et de

responsabilité.

La deuxième difficulté réside dans les conditions financières d'accès au logement. Les étudiants ou jeunes adultes en situation de handicap n'ont pas toujours d'emploi stable, ce qui les empêche souvent de trouver un garant répondant aux exigences habituelles (revenus équivalents à trois fois le montant du loyer). Cette contrainte peut décourager ou ralentir considérablement la recherche. Heureusement, des dispositifs comme la garantie Visale, proposée par Action Logement, offrent une solution concrète : elle permet à l'État de se porter garant gratuitement, facilitant ainsi l'accès à un logement pour ceux qui ne peuvent présenter de caution classique.

Enfin, il est crucial de choisir un logement proche des transports en commun, surtout pour les personnes ne disposant pas de véhicule personnel. L'accessibilité des transports et des trottoirs, la présence d'arrêts de bus ou de tramway adaptés et la sécurité des déplacements quotidiens sont autant de critères à prendre en compte. Par ailleurs, certains logements disposent de digicodes ou d'entrées sécurisées qu'il faut pouvoir communiquer aux aides à domicile ou aux intervenants extérieurs, ce qui nécessite une bonne coordination avec le propriétaire.

En somme, chercher un logement lorsqu'on est porteur d'un handicap moteur demande de la patience, de l'organisation et beaucoup d'anticipation. Ce parcours, parfois éprouvant, souligne combien il est nécessaire que les acteurs du logement — propriétaires, agences, collectivités — soient mieux informés et formés à la réalité du handicap. Car derrière chaque démarche se cache un droit fondamental : celui de vivre dignement et de manière autonome, dans un environnement réellement accessible à tous.

---



## 2.7 ⚖️ Lois et obligations légales en matière d'accessibilité

L'accessibilité vise à permettre à toute personne, quel que soit son handicap, de circuler, d'accéder aux lieux publics, de se loger, de travailler et d'utiliser les services et outils numériques de manière autonome.

En France, le cadre légal principal est défini par la **loi du 11 février 2005** pour *l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées*. Cette loi instaure le principe d'**accessibilité universelle** et impose que tous les domaines de la vie quotidienne soient adaptés : **bâtiments**, **transports**, **écoles**, **logements**, **lieux de travail** et **outils numériques**.

Les **articles L.111-7 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation** précisent que toute construction neuve ou rénovée doit être accessible aux personnes à mobilité réduite, aux déficients sensoriels ou cognitifs. Les **établissements recevant du public (ERP)** ont l'obligation d'être conformes aux normes d'accessibilité ou de disposer d'un **agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP)** pour planifier les travaux nécessaires.

La **loi ELAN du 23 novembre 2018** a renforcé ces dispositions en introduisant la notion de **logement évolutif**, c'est-à-dire adaptable selon les besoins des occupants.

Concernant le **numérique**, la **loi pour une République numérique de 2016** et l'**ordonnance du 6 septembre 2023** imposent aux sites internet et applications publics d'être accessibles conformément au **Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité (RGAA)**. Depuis 2024, les démarches administratives en ligne doivent être 100 % accessibles, sous peine de sanctions.

Ainsi, l'accessibilité n'est plus seulement une exigence technique, mais un **droit fondamental**, garantissant l'**inclusion et la participation** de toutes les personnes, quelles que soient leurs limitations fonctionnelles.

### 2.8 Réalités et décalages entre théorie et pratique (exemple : visites d'appartements non adaptés malgré les annonces)

#### Comprendre le vrai sens du mot "accessible"

Aujourd'hui encore, un fossé immense sépare la théorie du logement accessible de la réalité vécue par les personnes en situation de handicap. Les lois existent, les normes aussi, et les annonces immobilières se parent souvent de la mention "accessible PMR". Pourtant, dans les faits, combien de personnes se heurtent à des portes trop étroites, à des marches dissimulés, à des douches inatteignables ou à des quartiers impossibles à parcourir en fauteuil ? Ce décalage n'est pas qu'un problème technique — c'est avant tout une question de regard et de compréhension.

---



Les **agences immobilières**, les **propriétaires** et les **promoteurs** peuvent avoir la meilleure des intentions, mais s'ils ne sont pas sensibilisés au handicap, ils ne peuvent pas vraiment saisir ce que signifie "vivre" dans un logement accessible. L'accessibilité ne se limite pas à cocher des cases dans une grille de conformité. C'est une expérience humaine, celle de pouvoir entrer, circuler, cuisiner, se laver, recevoir des amis, sortir et rentrer chez soi — en toute autonomie et dignité.

## Ce que disent les personnes concernées

"On m'a dit que l'appartement était accessible, mais je n'ai jamais pu atteindre le balcon à cause d'une marche de cinq centimètres."
— Nadia, 34 ans, paraplégique.

"L'agence m'a assuré qu'il n'y avait pas d'obstacle, mais la salle de bain était si étroite que je devais me laver dans la cuisine."
— Lucas, 27 ans, utilisateur de fauteuil roulant.

Ces témoignages rappellent une réalité simple : **ce qui paraît accessible en théorie**

**ne l’est pas forcément dans la vie quotidienne.** C’est pourquoi il est essentiel que les professionnels du logement écoutent directement les personnes concernées. Personne n’est mieux placé qu’elles pour dire ce qui fonctionne — ou non.

## Quelques conseils simples et concrets

Pour réduire ce décalage, il ne faut pas forcément des moyens énormes : parfois, un peu d’écoute et d’adaptation suffisent.

**Demander un avis utilisateur** : avant de louer ou vendre, inviter une personne en situation de handicap à visiter le logement. Son regard sera plus précis que n’importe quelle fiche technique.

**Photographier les accès réels** : montrer les entrées, les salles d’eau, les couloirs dans les annonces aide les candidats à se projeter concrètement.

**Former les équipes** : une courte formation à l’accueil et à la compréhension du handicap peut changer la façon de présenter et d’évaluer un bien.

**Penser au parcours complet** : du trottoir jusqu’à la salle de bain, chaque étape compte. Un logement parfait devient inutile si l’arrêt de bus est inaccessible.

---



**Créer du lien avec les associations locales** : elles connaissent les besoins, les astuces et peuvent accompagner les propriétaires dans leurs démarches d’adaptation.

## Vers une accessibilité plus humaine

Rendre un logement accessible, ce n’est pas seulement respecter la loi : c’est permettre à une personne de **vivre pleinement chez elle**, sans dépendre de la bonne volonté d’autrui. C’est offrir la liberté d’ouvrir sa porte, de recevoir des proches, de cuisiner, de rire, d’exister. Et si, finalement, l’accessibilité devenait le signe d’un logement **bien pensé pour tous** ? Car en rendant les espaces de vie plus ouverts, plus pratiques, plus intuitifs, on améliore le quotidien de chacun — pas seulement celui des personnes en fauteuil, mais aussi celui des parents, des enfants, des aînés, de tous les habitants.

**2.9 Droits des personnes en situation de handicap face aux bailleurs** L’accès à un logement digne et adapté n’est pas une faveur : c’est un **droit fondamental**. En France, plusieurs lois encadrent strictement les obligations des bailleurs — qu’ils

soient particuliers, agences immobilières ou bailleurs sociaux — afin de garantir aux personnes en situation de handicap **une égalité réelle d'accès au logement**. Pourtant, beaucoup de ces droits restent méconnus, et leur application demeure inégale.

## ⚖️ 1. Un cadre légal clair et exigeant

### ﷺ La loi du 11 février 2005

La **loi n° 2005-102 du 11 février 2005** pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » marque un tournant majeur.
Elle instaure le **principe d'accessibilité universelle** : toute personne, quelle que soit sa situation, doit pouvoir accéder, circuler et utiliser les bâtiments, logements, transports et services publics.

En matière de logement, cette loi impose :

des **normes architecturales précises** pour les constructions neuves (largeur de portes, hauteur des interrupteurs, sanitaires adaptés, etc.) ;

l'obligation pour les logements collectifs neufs d'être **accessibles dès la conception** ;

---



la possibilité, pour un locataire handicapé, de **réaliser à ses frais des aménagements intérieurs nécessaires à son autonomie**, sans que le bailleur puisse s'y opposer abusivement (article 18 de la loi de 2005 et **article 7 f** de la **loi du 6 juillet 1989**).

### ﷺ 2. Les articles clés du Code de la construction et de l'habitation (CCH)

**Article L.111-7** : tout bâtiment d'habitation collectif doit être construit et aménagé pour être **accessible aux personnes handicapées**, quel que soit leur type de handicap.
**Articles R.162-1 à R.162-2** : précisent les caractéristiques techniques d'un logement accessible (espaces de manœuvre, accès aux sanitaires, seuils, stationnements, etc.).

**Article L.111-7-3** : permet aux bailleurs d'autoriser les aménagements réalisés par le locataire pour adapter le logement à ses besoins, sous réserve de remise en état à la fin du bail si demandé.

### La loi ELAN (n° 2018-1021 du 23 novembre 2018)

Elle a introduit la notion de **logement évolutif** : au moins **20 % des logements neufs doivent être accessibles immédiatement**, tandis que les autres doivent pouvoir le devenir facilement, sans gros travaux.
 ✓ Cette mesure a été critiquée par les associations, qui craignent une baisse du nombre de logements réellement accessibles.

### ✓ 3. Le droit à la non-discrimination

Le **Code pénal (article 225-1)** interdit formellement toute discrimination fondée sur le handicap.
 Cela signifie qu'un bailleur **ne peut pas refuser un dossier de location**, augmenter un loyer ou rompre un bail au motif que le locataire est en situation de handicap ou perçoit une allocation (AAH, PCH, etc.).

Le **Défenseur des droits** peut être saisi gratuitement en cas de discrimination dans l'accès au logement.

### ✓ 4. Les aménagements raisonnables : un droit concret

---



Le locataire en situation de handicap peut demander à **adapter son logement** à ses besoins.
 Exemples :

installation d'une barre d'appui,

remplacement d'une baignoire par une douche à l'italienne,

abaissement d'un plan de travail ou d'un interrupteur,

pose d'un visiophone ou d'une rampe d'accès.

Le bailleur **ne peut pas refuser ces travaux sans justification valable**. S'il s'y oppose abusivement, le locataire peut saisir le **tribunal judiciaire** ou contacter la **MDPH** pour un accompagnement juridique.

### ⚠️ 5. Sanctions et amendes en cas de non-respect

### ⚖️ Sanctions pénales et administratives

**Article L.152-4 du Code de la construction et de l'habitation** :

Le non-respect des obligations d'accessibilité peut entraîner une **amende maximale de 45 000 €**.
En cas de récidive, la peine peut atteindre **6 mois d'emprisonnement** et **75 000 € d'amende**.

Pour les **bailleurs sociaux** ou promoteurs refusant la mise en conformité, le préfet peut infliger une **amende administrative jusqu'à 5 000 € par logement non conforme**.

**Article 225-2 du Code pénal** :

Tout refus de location discriminatoire fondé sur le handicap est passible de **3 ans d'emprisonnement** et **45 000 € d'amende**.

---



Si le refus de travaux ou le non-respect des normes cause un **préjudice au locataire**, celui-ci peut demander en justice des **dommages et intérêts** et la **résiliation du bail** aux torts du propriétaire.

### 🤝 6. Conseils pour les locataires et acteurs du logement

**Toujours formuler les demandes d'aménagement par écrit** (lettre recommandée avec accusé de réception).

**Conserver tous les échanges** (courriels, devis, photos, rapports techniques).

**S’appuyer sur les associations** (APF France Handicap, UNAPEI, FISAF, etc.) pour obtenir un soutien ou une médiation.

**Contacter le Défenseur des droits** en cas de refus ou de comportement discriminatoire.

**Les bailleurs** ont tout intérêt à se **former à la notion d’accessibilité**, à consulter les **guides de la Délégation ministérielle à l’accessibilité**, et à travailler avec les **collectivités** pour adapter leurs biens.

###  7. Une accessibilité qui profite à tous

Rendre un logement accessible, ce n’est pas une contrainte : c’est une manière d’améliorer la qualité de vie de tous les habitants.
Un logement sans obstacle, bien pensé et adaptable, sert autant à une personne en fauteuil qu’à une famille avec une poussette, à une personne âgée, ou à quelqu’un convalescent.

L’accessibilité n’est pas un luxe — c’est une condition essentielle du

vivre-ensemble.  **Conclusion – entre droits, réalités et**

**perspectives**

L’accès à un logement réellement accessible ne se résume pas à un ensemble de normes ou d’articles de loi : c’est avant tout une question de justice sociale et de dignité humaine.
Malgré les avancées législatives — loi du 11 février 2005, loi ELAN, Code de la construction et de l’habitation —, un écart persiste entre ce que la loi prévoit et ce que les personnes en situation de handicap vivent au quotidien. Ce décalage révèle une méconnaissance encore trop fréquente des besoins réels, mais aussi



une absence de sensibilisation suffisante chez certains acteurs du logement.Garantir le droit à un logement accessible, c’est donc aller au-delà du respect juridique : c’est écouter, comprendre et co-construire avec les personnes concernées. C’est aussi reconnaître que chaque détail — une marche, une pente, une porte trop étroite — peut devenir une barrière à la liberté.

Pour que les droits inscrits dans les textes deviennent des réalités vécues, il est essentiel d'encourager la **formation**, la **collaboration** et la **prise de conscience** collective. Les bailleurs, agences et collectivités ont tous un rôle à jouer pour transformer l'accessibilité d'une obligation légale en un véritable **engagement humain**.

�� "L'accessibilité ne se décrète pas, elle se construit, jour après jour, par la connaissance, l'écoute et la volonté de faire mieux."

###   

### ⁂ 2. Le “diagnostic inversé”

⁂ **Objectif :** apprendre à regarder un logement autrement.
**Principe :** au lieu d’un professionnel qui “évalue” un logement, on invite **une personne en situation de handicap** (ou un duo locataire/ergothérapeute) à donner son point de vue sur l’accessibilité du bien.
Elle explique simplement ce qui fonctionne et ce qui bloque : largeur de porte, espace de manœuvre, salle d’eau, accès au balcon, etc.
**Impact :** le professionnel découvre qu’un logement peut sembler parfait sur plan, mais inadapté dans la pratique.
⁂ **Résultat :** une compréhension fine et respectueuse de l’expérience

vécue. **3. Le “shooting d’annonce juste”**

⁂ Objectif : changer la façon de présenter les biens “accessibles”.

Principe : inviter les agences à photographier les accès réels : la porte d’entrée, les couloirs, la salle d’eau, les interrupteurs…

Puis comparer avec des annonces floues ou exagérées.

Impact : les professionnels comprennent l’importance de transparence et de précision.

⁂ Résultat : des annonces plus honnêtes, qui évitent les déceptions et améliorent la confiance avec les locataires.

### 4. La “fiche réflexe accessibilité”

**Objectif :** donner des repères simples et concrets à utiliser tous les jours.
**Principe :** créer une fiche recto-verso ou un petit carnet illustré à garder sur le bureau :

✅ Largeur de porte minimale : 90 cm

✅ Hauteur interrupteur : entre 0,90 et 1,30 m

✅ 1 place de stationnement adaptée = 1 logement accessible

---



⁂ “Rez-de-chaussée” ≠ “accessible”
**Impact :** un outil clair, rapide et rassurant.
⁂ **Résultat :** les agents gagnent en compétence et en professionnalisme

## L’accessibilité des logements : une responsabilité et une opportunité pour les agences

Aujourd’hui, l’accessibilité des logements pour les personnes à mobilité réduite reste trop souvent un sujet secondaire pour certaines agences immobilières. Pourtant, rendre un logement ergonomique, fonctionnel et accessible à tout type de public, y compris les personnes en fauteuil ou avec d’autres besoins spécifiques, **n’est pas si compliqué ni forcément coûteux**. Il est temps que les agences se mobilisent et prennent conscience des enjeux réels.

#### Comprendre les besoins réels sur le terrain

Trop souvent, les annonces immobilières affichent des logements “accessibles”, alors que la réalité est tout autre. Lors des visites, on constate fréquemment :

Un escalier à l’entrée qui bloque l’accès, même avec un petit fauteuil ou un déambulateur.

Des salles de bain “PMR” avec baignoire, nécessitent des équipements supplémentaires comme une chaise de transfert, à la charge du locataire. Des espaces mal agencés ou non adaptés aux besoins fondamentaux des personnes à mobilité réduite.

Ces situations montrent qu’il est essentiel que les agences **prennent le temps de se mettre dans la peau d’une personne à mobilité réduite**, afin de comprendre les besoins réels et d’évaluer ce qui fonctionne ou pas dans un logement.

#### Des solutions simples et accessibles

Adapter un logement pour le rendre ergonomique et fonctionnel **n’implique pas de lourds investissements**. Par exemple :

Installer une **douche à l’italienne** plutôt qu’une baignoire dans les logements neufs, qui est adaptée à tous : personnes en fauteuil, familles avec enfants, seniors, et même locataires valides.
Privilégier des **portes et circulations larges**, des interrupteurs et rangements accessibles, et des espaces pensés pour la sécurité et le confort de tous. Comprendre que ces aménagements ne réduisent en rien l’esthétique ou la valeur d’un logement ; au contraire, ils en augmentent la **sécurité, la fonctionnalité et la valeur perçue**, tout en élargissant le public potentiel.

#### La sensibilisation, un levier clé



Organiser des **moments de sensibilisation au handicap** pour les équipes d’agences est fondamental :

Des ateliers ou simulations permettant de se mettre dans la peau d'une personne à mobilité réduite offrent une compréhension directe des besoins quotidiens.

Ces expériences favorisent l'**empathie et la connaissance terrain**, pour que les agences proposent des logements réellement accessibles et adaptés, et non seulement "labelisés" comme tels sur papier.

#### Collaborer avec des professionnels de la santé

Pour aller plus loin, il est fortement conseillé de collaborer avec **des ergothérapeutes** ou autres spécialistes :Ces professionnels peuvent conseiller sur l'aménagement optimal des espaces de vie.
Ils permettent de s'assurer que les logements répondent à des besoins pratiques et sécurisés pour tous les occupants.
Cette collaboration transforme l'accessibilité en **atout concret**, tant pour le locataire que pour l'agence.

## Bonnes pratiques pour favoriser l'inclusion dans l'habitat

Rendre un logement **accessible et ergonomique** ne doit pas être perçu comme une contrainte ni un surcoût. Avec des aménagements simples et réfléchis, un logement peut être fonctionnel, confortable et abordable pour tous, quel que soit le budget. Ces aménagements peuvent inclure une **douche à l'italienne avec barres de soutien et rails au plafond**, des **portes larges**, des **circulations dégagées**, des **rangements accessibles**, ainsi que des dispositifs permettant de **commander l'éclairage, les volets ou la porte d'entrée à distance via interphone ou télécommande**. Ces solutions permettent de répondre aux besoins spécifiques des personnes à mobilité réduite tout en restant pratiques pour tous les habitants. L'accessibilité n'est pas réservée aux biens haut de gamme : elle peut être intégrée dans **des logements individuels, collaboratifs ou collectifs**, qu'ils soient publics ou privés, et adaptée à différents profils, comme de **jeunes couples en situation de handicap souhaitant fonder une famille**.

Un logement accessible représente une **vraie plus-value**. Il attire un public plus large, valorise l'image de l'immeuble ou du quartier et se distingue par sa qualité d'usage, sa durabilité et sa capacité à répondre aux besoins évolutifs des habitants. Ces aménagements bénéficient à tous : familles, seniors, personnes à mobilité réduite, et renforcent la sécurité et le confort de tous. De plus, ces améliorations **n'augmentent pas le coût du loyer**, ce qui est essentiel pour permettre aux personnes à faible revenu



de bénéficier de logements adaptés sans discrimination liée aux aides ou allocations logement.

Il est essentiel que les **agences immobilières se mobilisent**. Se former aux bonnes pratiques, s'inspirer de retours d'expérience et collaborer avec des professionnels de santé ou de l'ergonomie permet de proposer des logements réellement inclusifs. Les biens **plein pied et adaptés aux fauteuils roulants** devraient être prioritairement proposés aux personnes à mobilité réduite, plutôt qu'à des locataires ou acheteurs qui n'ont pas besoin de ces aménagements, car ces logements sont rares et essentiels. Une telle mobilisation permettrait également d'inclure **des personnes à revenus faibles**, en garantissant que l'accessibilité et la sécurité ne soient pas un frein à l'accès au logement. Cette approche renforce la qualité de l'offre, facilite la location ou la vente et contribue à un marché immobilier réellement inclusif, efficace et accessible à tous.

**Conclusion :** L'accessibilité et l'ergonomie ne sont pas des contraintes, mais des **opportunités concrètes** pour construire des logements inclusifs, fonctionnels et attractifs. En se mobilisant dès aujourd'hui, les agences immobilières peuvent transformer le marché, garantir un accès équitable au logement pour tous et faire de chaque bien un espace sûr, confortable et valorisant, indépendamment des besoins spécifiques ou du revenu des habitants. L'inclusion dans l'habitat est non seulement une nécessité sociale, mais aussi un véritable levier de qualité, d'innovation et de responsabilité pour l'ensemble du secteur immobilier.

# ⁂ Lexique des termes et sigles

**AESH (Accompagnant d'Elèves en Situation de Handicap)**

Professionnel qui accompagne un élève handicapé dans sa scolarité.

Il peut être présent individuellement (AESH-i), de manière mutualisée (AESH-m) ou dans un dispositif collectif (ULIS).

Son rôle est de faciliter l'accès aux apprentissages, de soutenir l'autonomie et d'adapter les supports ou l'environnement scolaire.

**AVS (Auxiliaire de Vie Scolaire)**

Ancienne appellation des AESH. Le terme est encore parfois utilisé dans les établissements ou par les familles.

Depuis 2014, l'appellation officielle est **AESH**.

**MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)**

Guichet unique pour les familles.

Elle reçoit les dossiers liés au handicap, évalue les besoins, et propose des compensations (ex : AESH, matériel adapté, orientation scolaire).

Les décisions sont validées par la CDAPH.

**MDA (Maison Départementale de l'Autonomie)**

Structure qui peut regrouper, selon les départements, la MDPH et d'autres services liés à l'autonomie (personnes âgées, handicap, etc.).

Elle a le même rôle centralisateur mais avec un champ plus large que la MDPH.

**CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées)**

Instance décisionnelle au sein de la MDPH.

Elle prend les décisions concernant l'attribution des droits : AESH, orientation vers une ULIS, aides matérielles, aménagements scolaires.

**PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation)**

Document officiel qui définit les besoins et les adaptations d'un élève handicapé dans son parcours scolaire.

Il inclut les aides humaines, matérielles, pédagogiques et les objectifs de scolarisation. Il est évolutif et réévalué régulièrement.

**ESS (Équipe de Suivi de la Scolarisation)**

Réunion organisée pour suivre et évaluer le PPS.

Elle regroupe la famille, l'enseignant référent, l'équipe éducative et parfois les professionnels de santé.

C'est un moment clé pour ajuster les adaptations.

**ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire)**

Dispositif collectif d'inclusion qui accueille dans un établissement scolaire des élèves en situation de handicap.

Ils participent à certaines activités dans une classe ordinaire tout en bénéficiant d'un enseignement adapté dans l'ULIS.

**Projet de vie**

Partie du dossier MDPH rédigée par la famille.

Elle exprime les souhaits, besoins et attentes concernant le parcours de l'enfant (scolarité, autonomie, vie quotidienne).

**Adaptations pédagogiques**

Ensemble de mesures mises en place pour compenser les difficultés d'un élève handicapé. Exemples : supports agrandis, cours en version numérique, temps supplémentaire, consignes simplifiées, carte mentale.

**Aménagement du poste de travail**

Organisation de l'espace, du mobilier et du matériel pour répondre aux besoins spécifiques de l'élève.

Exemples : bureau réglable en hauteur, chaise ergonomique, clavier adapté, logiciel de dictée vocale.

**Inclusion scolaire**

Principe selon lequel les élèves handicapés doivent être scolarisés dans les classes ordinaires autant que possible, avec des adaptations.

L'objectif est de favoriser leur participation, leur réussite et leur socialisation.

**Dyspraxie**

Trouble du développement moteur qui affecte la coordination des gestes. Les élèves dyspraxiques rencontrent des difficultés dans l'écriture, la manipulation d'objets et les tâches nécessitant une organisation spatiale.

**Handicap moteur**

Limitation des capacités de déplacement, de posture ou de motricité fine (ex : paralysie cérébrale, maladies neuromusculaires).

**Handicap sensoriel**

Atteinte de la vision ou de l'audition.

Exemples : déficience visuelle, cécité, malentendance, surdité.

**Handicap cognitif ou trouble des apprentissages**

Atteinte spécifique de certaines fonctions cognitives (mémoire, attention, langage, coordination, perception, etc.) sans lien avec un déficit intellectuel.Ces troubles influencent les apprentissages scolaires et les activités quotidiennes, mais l'intelligence générale reste préservée.

Exemples : dyslexie, dyspraxie, dyscalculie, TDAH.

**SAEH (Service d'Accueil des Étudiants Handicapés)**

Service présent dans les universités et grandes écoles. Il accueille, informe et accompagne les étudiants en situation de handicap.

Il met en place les aménagements pédagogiques, matériels et humains nécessaires (prise de notes, temps supplémentaire, logiciels adaptés, etc.).

**Campus accessible**

Espace universitaire dont les bâtiments, salles, circulations et services sont adaptés à tous les étudiants, quelle que soit leur mobilité ou leurs besoins particuliers.

Inclut les rampes d'accès, ascenseurs, signalétique claire, mobilier réglable, et dispositifs d'aide numérique.

**Colocation inclusive**

Mode de logement partagé entre étudiants avec et sans handicap.

Elle favorise la solidarité, l'autonomie et l'intégration sociale, tout en réduisant les coûts de logement.

**Logement inclusif**

Type d'habitat pensé pour favoriser l'autonomie et la vie sociale des personnes en situation de handicap.

Il combine accessibilité physique (espaces adaptés) et accompagnement humain ou social.

**Structure spécialisée**

Service ou organisme rattaché à une université, une collectivité ou une association, chargé d'accompagner les étudiants handicapés.

Elle propose un suivi personnalisé (soutien psychologique, aide administrative, gestion du temps, prêt de matériel, etc.).

**Accessibilité universelle**

Principe garantissant que les environnements, produits et services soient utilisables par tous, sans besoin d'adaptation particulière.

S'applique à l'école, à l'université, aux transports et au logement.

**TDAH (Trouble de l'Attention avec ou sans Hyperactivité)**

Trouble neuro développemental caractérisé par des difficultés d'attention, d'organisation et/ou une agitation motrice.

Peut impacter la concentration, la planification des tâches et les apprentissages scolaires ou universitaires.

**Trouble du spectre autistique (TSA)**

Ensemble de troubles du neurodéveloppement affectant la communication, les interactions sociales et les comportements.

Nécessite des adaptations sensorielles et pédagogiques (supports visuels, routines claires, environnement apaisant).

**Ergonomie scolaire**

Ensemble des aménagements matériels et organisationnels visant à adapter l'environnement d'apprentissage aux besoins de l'élève.

Inclut le mobilier, les outils numériques, l'éclairage, le rythme et la disposition des espaces.

**Référent handicap**

Personne ressource désignée au sein d'un établissement scolaire ou universitaire pour accompagner les élèves et étudiants en situation de handicap.

Elle assure la coordination entre les familles, les enseignants, la MDPH et les services d'accompagnement.

# ?? Les principaux troubles DYS (ou troubles spécifiques des apprentissages)

**Dyslexie :** Trouble de l'acquisition et de l'automatisation de la lecture. *exemple L'enfant a des difficultés à reconnaître les mots, à lire rapidement et à comprendre un texte.*

**Dysorthographie :** Trouble de l'acquisition et de la maîtrise de l'orthographe. *exemple Persistance de nombreuses fautes, même après apprentissage, liées à la mémoire et au traitement du langage écrit.*

**Dysgraphie :** Trouble de l'acquisition et du contrôle du geste d'écriture.
*exemple L'écriture est lente, fatigante, peu lisible, parfois douloureuse.*
**Dyspraxie (ou trouble développemental de la coordination – TDC) :** Trouble de la planification et de la coordination des gestes volontaires.
*exemple (Impacte l'écriture, la géométrie, les manipulations (découpage, habillage).*

**Dyscalculie :** Trouble de l'acquisition du calcul et du sens des nombres.
*Difficultés* à comprendre les quantités, les opérations, la logique mathématique.

**Dysphasie :** Trouble spécifique du développement du langage oral.
*exemple* affecte la compréhension, l'expression et/ou la construction grammaticale des phrases.

**Dyschronie :** Trouble de la perception et de la gestion du temps.
*exemple* Difficultés à se repérer dans la chronologie, à respecter des séquences, à s'organiser.

**Dysmorphophobie :** *(parfois discuté dans le groupe, plus médical/psy)* Perception déformée de son corps, souvent considérée comme un trouble anxieux.
*exemple* Mais certains regroupements s'excluent des "dys scolaires".

**Dysprosodie :** Trouble du rythme et de la mélodie de la parole.
*exemple* La voix paraît monotone ou avec des intonations inadaptées.

**Dysgnosie** *(moins connu, mais parfois cité dans le champ des DYS) :* Trouble de la reconnaissance (des formes, des visages, des sons).
*exemple* peut compliquer la lecture, l'orientation, ou la reconnaissance d'objets.

�� En pratique scolaire, les **plus connus et reconnus officiellement** sont :
**dyslexie, dysorthographie, dysgraphie, dyspraxie, dyscalculie, dysphasie**.
Ce sont ceux que les MDPH et PPS prennent en compte directement.

**Hop'Toys** : trouver du matériel réellement adapté aux besoins des enfants. Que ce soit pour accompagner un élève autiste, un enfant ayant des troubles de l'attention, des difficultés motrices ou des difficultés à gérer ses émotions, certains outils peuvent pourtant faire une grande différence dans le quotidien scolaire

**Méthode Snoezelen :** la méthode Snoezelen connaît un intérêt croissant auprès des structures accueillant des personnes âgées. Des origines du concept à sa philosophie en passant par la liste du matériel utilisé, découvrez tout ce qu'il faut savoir sur cette approche sensorielle atypique.

**méthodes PECS et Makaton :** Les méthodes PECS et Makaton sont utilisées pour aider les enfants ayant des difficultés de communication, notamment les enfants autistes ou présentant des troubles du langage.

**Programme Personnalisé de Réussite Educative (PPRE) :** est un plan d'actions pouvant être mis en place quand votre enfant rencontre des difficultés d'apprentissage dans sa scolarité.

# La législation

# ANNEXE – LÉGISLATION ET

# RÉFÉRENCES

## 1. Scolarité inclusive

### 1.1 Principes

La scolarité inclusive garantit le droit de tous les enfants à l'éducation, quel que soit leur handicap ou leur mobilité réduite. Les textes ci-dessous encadrent légalement ce droit et précisent les dispositifs d'accompagnement.

### 1.2 Textes de loi et références

| Référence | Intitulé officiel | Articles clés | Commentaire |
|---|---|---|---|
| Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 | Loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées | Art. 45 à 47 | Oblige l'accessibilité des bâtiments d'habitation collectifs neufs et des logements rénovés. |
| Code de l'éducation | Articles L111-1 et suivants | L111-1, L112-1 | Assure la scolarisation de tous les enfants, y compris ceux en situation de handicap. |
| Décret n° 2019-1255 du 21 novembre 2019 | Organisation des unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) | Art. 1 à 5 | Définit le fonctionnement des dispositifs d'inclusion scolaire pour les élèves à besoins éducatifs particuliers. |
| Circulaire n° 2019-163 du 11 octobre 2019 | Mise en œuvre de la scolarité inclusive | Art. 1 à 4 | Donne des indications pratiques aux établissements scolaires pour l'accueil des élèves en situation de handicap. |

# 2. Logement inclusif pour personnes à mobilité réduite

### 2.1 Principes

Le logement inclusif vise à garantir l'**accessibilité et l'adaptabilité des logements** pour les personnes à mobilité réduite, conformément aux normes légales françaises.

# Textes relatifs au logement accessible (lois, décrets, articles)

| **Articles / Dispositions clé** |
|---|
| |

**Type Référence / Date**

| | | | |
|---|---|---|---|
| *Loi* | *Loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 (Loi ELAN)* | *Article 64 de la loi* | *Réforme majeure du logement : impose que 20 % des logements neufs soient accessibles, les autres devant être évolutifs (adaptables aux besoins d'accessibilité).* |
| *Décret* | *Décret n° 2019-305 du 11 avril 2019* | *Code de la Construction et de l'Habitation (CCH)* | *Met en œuvre la loi ELAN : obligation d'ascenseur dès plus de deux étages, normes techniques d'accessibilité dans les logements collectifs.* |
| *Décret* | *Décret n° 2015-1770 du 24 décembre 2015* | *Articles R.111-18 à R.111-18-11 du CCH* | *Définit les règles techniques d'accessibilité des bâtiments neufs et des maisons individuelles.* |
| *Article* | *Article L.441-1 du Code de la Construction et de l'Habitation* | *Code de la Construction et de l'Habitation* | *Établit la **priorité d'attribution** des logements sociaux aux personnes en situation de handicap ou familles concernées.* |

| | | | |
|---|---|---|---|
| *Décret* | *Décret n° 2021-1480 du 12 novembre 2021* | *Ministère de l'Enseignement supérieur* | *Organisation des aménagements d'examens et concours dans l'enseignement supérieur, continuité des mesures de compensation du handicap.* |
| *Décret* | *Décret n° 2009-1246 du 15 octobre 2009* | *Articles relatifs à l'accessibilité et aux examens adaptés* | *Précise les obligations des établissements relevant du ministère de la Culture pour l'accueil et l'accompagnement des étudiants en situation de handicap.* |

| | | | |
|---|---|---|---|
| *Guide ministériel* | *Guide de l'accompagnement des étudiants en situation de handicap (édition 2025)* | *Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche* | *Document officiel non normatif mais essentiel : bonnes pratiques, obligations légales, aides, dispositifs d'inclusion dans les universités.* |
| *ordonnance* | *6 septembre 2023,* | prise en application de la loi du 9 mars 2023 relative à l'accessibilité numérique. | *Depuis 2024, les démarches administratives en ligne doivent être 100 % accessibles, sous peine de sanctions.* |

**Loi ALUR – Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové**

La loi ALUR (Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové) a été promulguée le 24 mars 2014 afin de rééquilibrer les relations entre locataires et propriétaires, d'améliorer l'accès au logement et de rendre l'urbanisme plus transparent et responsable. Légifrance

Parmi ses mesures phares :Encadrement des pratiques locatives : le cadre du bail, les diagnostics, les états des lieux, les pièces justificatives exigibles sont rigoureusement définis pour limiter les abus. Ministères Écologie et Aménagement.

Réduction du préavis locatif dans les zones tendues : le locataire peut donner congé avec un préavis d'un mois au lieu des trois mois usuels dans certaines zones à forte demande. Ministères Écologie et Aménagement

Réglementation des honoraires des agences immobilières et transparence sur les coûts appliqués aux locataires. Ministères Écologie et Aménagement

Renforcement du droit au logement social : priorité donnée aux publics les plus vulnérables et aux familles. Ministères Écologie et Aménagement

Introduction du logement évolutif (pour les constructions neuves), pouvant s'adapter aux besoins des personnes à mobilité réduite. Ministères Écologie et Aménagement

Création du Conseil national de la transaction et de la gestion immobilière (CNTGI) pour encadrer la profession immobilière : établissement d'un code de déontologie à respecter. Ministères Écologie et Aménagement.

Encadrement des loyers dans les zones tendues : la loi prévoit que les loyers ne puissent pas dépasser un certain plafond selon la zone géographique. Ministères Écologie et Aménagement.

Loi ALUR propose ainsi une meilleure équité entre propriétaires et locataires, encourage la transparence dans les pratiques immobilières et vise à garantir un logement accessible, adapté et juste pour tous.

# 3. Conseils pratiques pour le lecteur

- Pour chaque texte cité, consulter **le site officiel Légifrance** pour la version à jour.
- Les textes légaux fixent le cadre ; les **guides pratiques** publiés par les ministères ou collectivités donnent les détails techniques.
- Pour des besoins spécifiques, contactez **les services d'accompagnement pour personnes handicapées** ou les **associations spécialisées**.

# 4. Sources fiables

- Légifrance – Le service public de la diffusion du droit
- Ministère de l'Éducation nationale – Scolarité inclusive
- Ministère de la Transition écologique – Logement accessible
- Guides et circulaires des rectorats et collectivités locales sur l'accessibilité et

l’inclusion.

# ■ Où trouver les textes de loi et les ressources officielles sur l'accessibilité

Pour consulter les lois, décrets et articles relatifs aux droits des personnes en situation de handicap face aux bailleurs, il est essentiel de s'appuyer sur des sources officielles et à jour. Voici les principales plateformes où trouver les textes complets et les explications accessibles à tous.

## 1■■ Sites officiels de référence

- ■■ **Légifrance** — https://www.legifrance.gouv.fr : le site officiel du droit français. On y trouve toutes les lois (loi du 11 février 2005, loi ELAN, loi du 6 juillet 1989) et les articles de code (CCH, Code pénal).
- ■■ **Ministère chargé du handicap** — https://handicap.gouv.fr : fiches explicatives sur la loi de 2005, normes d'accessibilité et aides financières.
- ■■ **Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires** — https://www.ecologie.gouv.fr : décrets et arrêtés sur la construction et les logements accessibles.
- ■ **Service-Public.fr** — https://www.service-public.fr : fiches pratiques grand public expliquant les démarches et les droits.
- ■■■■ **Défenseur des droits** — https://www.defenseurdesdroits.fr : informations sur les recours et signalements en cas de discrimination.

## 2■■ Textes juridiques à consulter

Les principaux textes de loi relatifs à l'accessibilité et aux droits des locataires handicapés sont : • Loi n°2005-102 du 11 février 2005 (égalité des droits et accessibilité universelle). • Code de la construction et de l'habitation — Articles L.111-7, R.162-1 à R.162-2, L.152-4. • Loi du 6 juillet 1989 — Articles 7 f et 7 g (travaux d'adaptation du logement). • Loi ELAN n°2018-1021 du 23 novembre 2018 — Article 64 (logements évolutifs). • Code pénal — Articles 225-1 et 225-2 (discrimination fondée sur le handicap). • Décret n°2019-305 du 11 avril 2019 et Arrêté du 24 décembre 2015 — modalités techniques et obligations d'accessibilité.

## 3■■ Conseils pratiques pour vos recherches

- Utilisez des mots-clés précis sur Légifrance, par exemple : « article L111-7 Code de la construction et de l'habitation ».
- Téléchargez les textes en PDF pour les conserver comme référence.
- Consultez les guides et brochures des associations (APF France Handicap, UNAPEI, etc.).
- Contactez la MDPH ou les services habitat de votre mairie pour des conseils personnalisés.

# Exemple

### ⁂ Exemple 1 — L'illusion du logement « accessible »

Sophie, étudiante en droit atteinte de paraplégie, pensait avoir trouvé l'appartement idéal grâce à une annonce indiquant « logement accessible aux personnes à mobilité réduite ». Après avoir échangé avec l'agence et obtenu des assurances, elle se rend à la visite confiante. Sur place, elle découvre deux marches à franchir avant d'atteindre la porte d'entrée, et une salle de bain où le fauteuil ne passe pas la porte. Le propriétaire, sincèrement surpris, lui explique qu'il pensait que « rez-de-chaussée » signifiait « accessible ».

Cet exemple montre combien la **méconnaissance de la notion d'accessibilité réelle** demeure fréquente, et souligne la nécessité d'une **formation spécifique** pour les agences immobilières et bailleurs.

### ⁂ Exemple 2 — Le logement parfait… mais inatteignable financièrement



Karim, jeune diplômé en recherche d'emploi, se déplace en fauteuil roulant. Après plusieurs semaines de recherche, il trouve un logement neuf, parfaitement adapté à ses besoins : ascenseur spacieux, couloirs larges et salle de bain aménagée. Malheureusement, l'agence lui demande un garant percevant **trois fois le montant du loyer**, condition qu'il ne peut remplir. Sans emploi stable, il ne trouve personne pour se porter garant.

C'est finalement grâce à la **garantie Visale** qu'il parvient à débloquer la situation. Ce dispositif, souvent méconnu, lui a permis d'obtenir le logement sans caution traditionnelle, lui offrant une autonomie qu'il pensait hors de portée.

### ⁂ Exemple 3 — La proximité des transports, un critère vital



Élodie, salariée à mi-temps dans une association, n'a pas de voiture et dépend entièrement des **transports en commun** pour ses déplacements quotidiens. Lorsqu'elle visite un appartement apparemment accessible, elle se rend compte que le premier arrêt de bus se trouve à 900 mètres, sur une route sans trottoir. Ce détail, invisible dans une annonce, transforme un logement fonctionnel en un lieu **impraticable au quotidien**.

Cet exemple rappelle l'importance de **penser l'accessibilité au-delà du logement lui-même**, en incluant l'environnement urbain et les infrastructures publiques.

### ⁂ Exemple 4 — Les difficultés liées aux digicodes et à l'accès des aides



Jean, en fauteuil roulant électrique, vit dans un immeuble sécurisé avec digicode et badge magnétique. Si cette sécurité est rassurante, elle devient un **obstacle pour ses auxiliaires de vie**, qui doivent entrer plusieurs fois par jour. Chaque nouvelle intervenante doit obtenir le code ou un double du badge, ce qui complique la coordination.

Une simple concertation entre le propriétaire et le service d'aide aurait permis d'instaurer un système de **badge secondaire** ou de **digicode simplifié**, garantissant sécurité et autonomie.

### ⁂ Exemple 5 — L'importance d'anticiper et de prévoir du temps



Thomas, étudiant en première année d'histoire, met **plus de six mois** à trouver un logement réellement adapté. Entre les annonces erronées, les refus liés à son dossier sans garant et les délais administratifs pour obtenir la garantie Visale, la recherche s'étend bien au-delà de la rentrée universitaire. Il doit d'abord loger en résidence temporaire avant de pouvoir emménager.

Son expérience montre combien il est nécessaire de **prévoir une marge de temps importante**, mais aussi de **simplifier les démarches** pour les personnes en situation de handicap.

# Annexe – Exemples concrets : inclusion scolaire et accompagnement

#### 1. Le parcours administratif des familles : un chemin long et souvent méconnu

Pour beaucoup de familles, la découverte du handicap d'un enfant s'accompagne d'un véritable parcours du combattant. Entre les démarches administratives, les bilans médicaux, les échanges avec les établissements scolaires et la MDPH, le chemin est souvent semé d'incompréhensions et de délais interminables.

Le manque d'informations et la complexité des démarches peuvent rapidement décourager, surtout lorsqu'il faut en parallèle veiller au bien-être et au développement

de l’enfant.

### ✅ Exemple 1 – Le combat d’une famille pour obtenir une reconnaissance

Madame et Monsieur B. sont les parents de Léa, une petite fille née prématurément et présentant très tôt des signes de retard moteur. Pendant plusieurs années, les médecins rassurent la famille en parlant simplement de “retard de développement”. Pourtant, Léa ne parvient pas à marcher à l’âge attendu, et rencontre de grandes difficultés à coordonner ses mouvements.

C’est la maman qui, face au manque d’écoute, décide d’insister pour obtenir des examens complémentaires. Après plusieurs rendez-vous, un diagnostic de paralysie cérébrale légère est enfin posé.

Mais aucune orientation claire n’est donnée sur les aides possibles. Ce sont les parents eux-mêmes qui découvrent l’existence de la **MDPH** et montent, seuls, le dossier de demande d’aide.

Ils réunissent certificats médicaux, bilans orthophoniques, projet de vie et lettre de l’école. Le dossier met plusieurs mois à être traité.

Finalement, la **CDAPH** reconnaît le handicap de Léa et accorde un **PPS** (Projet Personnalisé de Scolarisation) avec une **AESH à temps plein** dès la rentrée suivante. Ce parcours illustre la détermination des familles : sans leur persévérance, de nombreux enfants resteraient sans accompagnement adapté.

L’administration, trop souvent lente et cloisonnée, repose encore largement sur la vigilance et l’énergie des parents pour faire valoir les droits de leur enfant.

### ✅ Exemple 2 – Des démarches sans fin et une coordination difficile

Karim, 10 ans, souffre de troubles du langage et de l’attention. Ses parents ont dû déposer trois fois un dossier à la MDPH, car chaque demande nécessite des justificatifs récents et un certificat médical actualisé.

À chaque étape, les bilans doivent être refaits, ce qui coûte du temps, de l’énergie et parfois de l’argent.

Entre la constitution du dossier, l’évaluation, la décision et la mise en place effective de l’aide, **presque un an s’écoule**.

En attendant, Karim continue à aller à l’école sans accompagnement, ce qui fatigue autant l’enfant que l’enseignant et la famille.

Lorsque l’AESH finit enfin par arriver, c’est une véritable bouffée d’oxygène : les apprentissages reprennent, l’enfant retrouve confiance, et l’école retrouve un équilibre.

Ces démarches, souvent lourdes, montrent combien le système administratif reste difficile d’accès pour les familles qui ne sont pas accompagnées.

Elles rappellent l’importance de mieux informer, orienter et soutenir les parents tout au long du parcours.

**2. Le rôle de l'AESH dans le parcours scolaire : un accompagnement qui évolue avec l'âge et les besoins**

L'accompagnement d'un élève en situation de handicap n'est pas figé : il évolue avec l'âge, le niveau scolaire, le type de handicap et les objectifs d'apprentissage. L'AESH (Accompagnant d'Élève en Situation de Handicap) joue un rôle essentiel à chaque étape du parcours : de la découverte de l'école à l'entrée dans la vie adulte.

## 2.1. Petite section de maternelle – Vie en collectivité, autonomie et inclusion

**Exemple : Emma, 3 ans,** est en petite section de maternelle et présente des difficultés de socialisation et de gestion émotionnelle liées à un léger retard de développement. L'AESH, **Mme L.**, joue un rôle essentiel et polyvalent dans son accompagnement. Elle soutient Emma dans toutes les activités de groupe, l'aide à s'intégrer parmi ses camarades, à partager les jeux, à respecter les règles collectives et à gérer les moments de transition comme le passage à la cantine, le moment du repos ou les activités motrices.

Son rôle ne se limite pas à la classe : la présence de l'AESH est indispensable tout au long de la journée scolaire, notamment à la cantine, lors des déplacements ou en cas d'accidents du quotidien (vêtements à changer, gestes de soin de base, accompagnement vers la propreté). Sans cet accompagnement, la scolarisation d'Emma dans une école ordinaire ne serait pas possible.

En collaboration avec l'enseignante, Mme L. met en place des repères visuels et des routines structurantes qui sécurisent Emma et favorisent son autonomie : ranger ses affaires, mettre ses chaussures, s'asseoir pour écouter une histoire. Chaque petite réussite contribue à renforcer sa confiance et son sentiment d'appartenance au groupe.

Le rôle de l'AESH prend ici toute son importance : elle compense les difficultés d'Emma sans la surprotéger, afin de ne pas la mettre "à part" du groupe. Elle soutient son inclusion en veillant à ce que son aide reste discrète, bienveillante et adaptée à ses besoins évolutifs.

## 2.2. École élémentaire – Accompagnement des apprentissages fondamentaux

**Exemple : Lucas, 7 ans,** est en CE1 et présente une dyslexie sévère ainsi qu'un trouble de l'attention.

L'AESH, **M.R.**, l'aide à suivre les consignes, à rester concentré et à utiliser des outils adaptés comme l'ordinateur avec synthèse vocale.

Il reformule les consignes, aide à la lecture et soutient l'écriture sans jamais faire à la place de l'enfant.

Les enseignants et les parents collaborent étroitement pour adapter les supports (polices agrandies, pictogrammes, repères de couleur).

Cet accompagnement rend les apprentissages accessibles tout en préservant la confiance et la motivation de Lucas.

### 2.3. Collège – Inclusion, rythme et coordination des aides

**Exemple : Théo, 13 ans,** est scolarisé en classe de 5e dans un collège ordinaire et présente une infirmité motrice cérébrale légère.

Son emploi du temps est aménagé : il suit certaines matières principales avec sa classe, et d'autres temps sont consacrés à un dispositif ULIS et à ses séances de kinésithérapie.

L'AESH l'accompagne dans les déplacements, la manipulation du matériel, la prise de notes et l'organisation des devoirs.

Lors des heures de permanence, ils révisent ensemble ou préparent les cours afin de limiter la fatigue.

Le rôle de l'AESH dépasse ici l'aide matérielle : il favorise la **coordination entre l'école, la famille et les professionnels de santé**, garantissant la cohérence de l'emploi du temps et la continuité de la scolarisation.

### 2.4. Lycée – Autonomie, rythme et réussite

**Exemple : Emma, 17 ans,** suit une scolarité complète en lycée général. L'AESH joue un rôle de **scripteur et de soutien organisationnel** : il aide à la prise de notes, à la gestion du matériel et à la préparation des devoirs.

L'aide s'étend aussi aux moments de vie quotidienne, comme les déplacements ou les repas, pour assurer la sécurité et l'autonomie de l'élève.

L'objectif n'est plus seulement de compenser les difficultés, mais de **préparer l'autonomie post-bac** en aidant l'élève à planifier, anticiper et s'organiser dans son travail.

### 2.5. Études supérieures – Accompagnement indispensable et autonomie guidée

**Exemple : Clara, 19 ans,** poursuit un BTS Communication et présente une déficience visuelle ainsi que des troubles dyslexiques importants.

Grâce au **PPS mis en place au lycée**, elle obtient un accompagnement d'AESH presque à temps plein sur ses 30 heures de cours. Deux AVS se partagent ce suivi : l'une sur 24 heures, l'autre sur 5 heures.

Pourtant, le lycée n'a pas accepté l'aménagement de son BTS sur 4 ans au lieu de 2, ce qui rend l'accompagnement encore plus essentiel.

L'AESH aide Clara à prendre les notes, à s'orienter dans les bâtiments, à pousser les portes, à porter son plateau au self et à gérer ses temps de pause. Elles organisent

ensemble le travail, les recherches de stage et la révision des cours selon les disponibilités au CDI.

Cet accompagnement permet à Clara de suivre le rythme du BTS malgré les obstacles.

Cet exemple montre qu'un étudiant peut avoir toutes les capacités intellectuelles pour réussir, mais avoir besoin d'un accompagnement soutenu pour compenser les contraintes liées au handicap.

L'AESH reste ici un maillon essentiel entre autonomie, inclusion et réussite.

**Conclusion** À travers ces parcours, on constate que l'inclusion ne dépend pas uniquement de la volonté, mais aussi des moyens, de la coordination entre acteurs, et du temps consacré aux démarches.

Les exemples montrent la diversité des situations, mais aussi un point commun : sans accompagnement adapté, sans écoute, et sans simplification des procédures administratives, beaucoup d'élèves seraient exclus du système scolaire ordinaire.

L'AESH et la MDPH, chacun à leur niveau, jouent un rôle clé dans la concrétisation du droit à l'éducation pour tous.